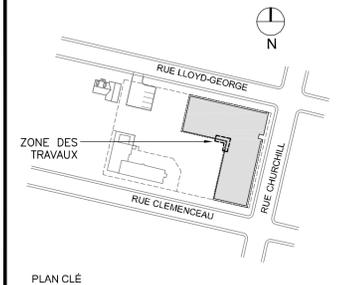


REEMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR - ÉCOLE DES COQUELICOTS

Projet CIMA No. : Z0021066
Projet CSSMB No. : 141-179086

7301, Rue Churchill, Verdun, Qc H4H 2L1



PLAN CLÉ

1. GÉNÉRALITÉS

SE CONFORMER AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (CNB) ET AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE 1, AINSI QU'À TOUTES AUTRES NORMES, LOIS OU RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR À L'ENDROIT DES TRAVAUX SELON LEUR RÉVISION LA PLUS RÉCENTE.

L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. CEUX-CI SONT TENUS DE COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART DE LEUR MÉTIER ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR. LES VISITES ORGANISÉES LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION SERVENT À IDENTIFIER LES CONDITIONS PARTICULIÈRES PRÉSENTES ET À S'ASSURER QUE CHAQUE SOUMISSIONNAIRE A INCLUS À SON BORDEREAU L'ENSEMBLE DES SOMMES RELATIVES À CES CONDITIONS.

LES DESSINS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DESSINS D'ARCHITECTURE ET DES AUTRES SPÉCIALITÉS. LE CAS ÉCHANT, DANS LE CAS D'INFORMATION VRAISEMBLABLEMENT CONFLICTUELLE ET/OU CONTRADICTOIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT INFORMER L'INGÉNIEUR AFIN D'OBTENIR LA RÉPONSE APPROPRIÉE. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DISCIPLINES IMPLIQUÉES AU PROJET ET D'INCLURE À SON BORDEREAU TOUTS LES TRAVAUX REQUIS DEMANDÉS SELON LES PLANS ET DEVIS.

AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS. NE SE SERVIR QUE DES DESSINS ÉMIS POUR CONSTRUCTION.

LORSQUE LES TRAVAUX TOUCHERONT L'EXISTANT, L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER PAR UN RELEVÉ RÉALISÉ PAR UN ARPEUTEUR TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS DE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET/OU LA FABRICATION ET DEVRA AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DIVERGENCES AVEC LES DESSINS D'INGÉNIEURIE. LES NIVEAUX DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVRONT ÊTRE AJUSTÉS SELON CE RELEVÉ ET CE DERNIER DEVRA ÊTRE FAIT SUFFISAMMENT À L'AVANCE AFIN DE NE PAS RETARDER LES TRAVAUX. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LES OUVRAGES EXISTANTS ET ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTS LES ARTICLES, MATÉRIELS, MATÉRIAUX ET TOUT CE QUI POURRAIT ÊTRE REQUIS, AINSI QUE TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE À LA PARFAITE ET COMPLÈTE EXÉCUTION DES TRAVAUX MONTRES AUX PLANS ET DEVIS.

IL EST INTERDIT DE CONCENTRER EN UN MÊME ENDROIT, SUR LES PLANCHERS OU DANS LA COUR, DES QUANTITÉS IMPORTANTES DE MATÉRIAUX LOURDS TELS : MAÇONNERIE, MONTICULE DE TERRE OU GRAVIER, ETC.

L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT SE RÉFÉRER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE CONCERNANT TOUTS LES DÉTAILS D'ÉTANCHÉITÉ HYDROFUGÈE ET DU CHEMINEMENT DES EAUX TEL QUE LES MEMBRANES, JOINTS ÉTANCHES, CALFEUTRAGE, PENTES, LARMIERS, SOLINS, DRAINS OU AUTRES. LES LAMES D'ÉTANCHÉITÉ OU AUTRES ÉLÉMENTS INCORPORÉS AU BÉTON SONT MONTRES SUR LES DESSINS DE STRUCTURE À TITRE INDICATIF SEULEMENT, L'APPROBATION ET LA SURVEILLANCE DE CES DÉTAILS D'ÉTANCHÉITÉ RELEVÉ DE L'ARCHITECTURE.

TOUTS LES CHANGEMENTS DEMANDÉS / OCCASIONNÉS PAR L'ENTREPRENEUR NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. LE TEMPS ALLOUÉ PAR L'INGÉNIEUR POUR L'ANALYSE, LES CALCULS ET L'ÉMISSION DE PRODUIS DU À CES CHANGEMENTS EST AUSSI AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. CELUI-CI PEUT EFFECTUER LES CHANGEMENTS DEMANDÉS SEULEMENT APRÈS AVOIR OBTENU L'ACCEPTATION ÉCRITE DE L'INGÉNIEUR.

AVISER L'INGÉNIEUR AU MINIMUM DEUX (2) JOURS OUVRABLES À L'AVANCE AFIN DE PERMETTRE L'INSPECTION DES TRAVAUX AVANT DE LES RECOUVRIR OU DE LES DISSIMULER. L'INGÉNIEUR POURRA DEMANDER DE DÉCOUVRIR AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR TOUT OUVRAGE NON-INSPECTÉ AYANT ÉTÉ DISSIMULÉ. À LA SUITE DE L'INSPECTION, L'ENTREPRENEUR DEVRA DOCUMENTER ET FAIRE UN RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DES CORRECTIFS EFFECTUÉS.

LORS DE L'INSPECTION, TOUT ÉLÉMENT DÉFECTUEUX QUI DIFFÈRE DE CE QUI EST DEMANDÉ AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS OU QUI EST JUGÉ NON-CONFORME PAR L'INGÉNIEUR DEVRA ÊTRE REMPLACÉ OU CORRIGÉ AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

LE NOM DE CIMA+ AINSI QUE TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA CARTOUCHE NE DOIVENT PAS APPARAÎTRE SUR AUCUN DESSIN D'ATELIER OU TOUT AUTRE DOCUMENT PRODUIT PAR L'ENTREPRENEUR / SOUS-TRAITANT.

L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT, LORSQU'IL TRANSMET DES DOCUMENTS AUX PROFESSIONNELS POUR REVUE ET COMMENTAIRES, AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CES DOCUMENTS AFIN DE S'ASSURER QU'ILS SONT CONFORMES À SES ATTENTES ET COORDONNÉS LE CAS ÉCHÉANT. L'ENTREPRENEUR DOIT PAR LA SUITE APOSSER SA SIGNATURE SUR LE BORDEREAU AVANT DE LES TRANSMETTRE À L'INGÉNIEUR.

2. EXCAVATION ET REMBLAI

DISPOSER DANS UN SITE AGRÉÉ TOUTS LES MATÉRIAUX, NOTAMMENT L'ENRÔBÉ BITUMINEUX, PROVENANT DE L'EXCAVATION QUI NE PEUVENT PAS SERVIR AUX FINS DE REMBLAYAGE.

LES SOLS EXCAVÉS (MATÉRIAUX DE DÉBLAI) QUI SERONT RÉUTILISÉS COMME MATÉRIAUX DE REMBLAI DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS DE FAÇON ADEQUATE CONTRE LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES (PLUIE, NEIGE, GEL) AFIN D'ÉVITER QU'ILS NE DEVIENNENT UTILISABLES. L'ENTREPRENEUR EST ENTièrement RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES SOLS EXCAVÉS. SI LES SOLS EXCAVÉS SONT ALTÉRÉS ET NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉUTILISÉS COMME MATÉRIAU DE REMBLAI, L'ENTREPRENEUR DOIT LES REMPLACER À SES FRAIS PAR UN MATÉRIAU GRANULAIRE IMPORTÉ.

REMBLAYER AVEC DES REMBLAIS NON GÉLIFS, C'EST-À-DIRE DES REMBLAIS AVEC UNE FAIBLE PROPORTION DE PARTICULES FINES ET NE POUVANT PAS PRÉSENTER UNE AUGMENTATION DE LEUR VOLUME À CAUSE DU GEL.

3. ACIER DE CHARPENTE

3.1 GÉNÉRALITÉS

EXÉCUTER TOUTS LES TRAVAUX DE CHARPENTE MÉTALLIQUE, FABRICATION, MONTAGE, ASSEMBLAGE ET AUTRES CONFORMÉMENT AUX PRÉSCRIPTIONS DE LA DERNIÈRE ÉDITION DES NORMES CSA S16, S136 ET W59.

UN RELEVÉ DÉTAILLÉ DU MUR DE FONDATION EXISTANT DEVRA ÊTRE FAIT PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LA RÉALISATION DES DESSINS D'ATELIER DE CHARPENTE D'ACIER, TOUTES LES CÔTES PAR RAPPORT À L'EXISTANT SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SEULEMENT. EN CAS DE DIVERGENCES, L'ENTREPRENEUR DEVRA AUSSITÔT EN AVERTIR L'INGÉNIEUR.

L'ACIER DE CHARPENTE DOIT ÊTRE CONFORME À LA DERNIÈRE ÉDITION DES NORMES SUIVANTES (SAUF INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS) :

- CORNIÈRES (L) ET PLAQUES DE MOINS DE 100mm D'ÉPAISSEUR: CSA G40.20/G40.21 350W (350 MPa);
- BOULONS D'ASSEMBLAGE : ASTM A325 ET ASTM A490 BOULONS À HAUTE RÉSISTANCE;
- ECROUS : ASTM A563;
- RONDELLES : ASTM F436;
- GALVANISATION À CHAUD : ASTM A123 (RETOUCHES SELON ASTM A780);
- ÉLECTRODE DE SOUDAGE : GRADE E70XX.

L'ENTREPRENEUR DEVRA UTILISER, POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE D'ACIER ET ACCESSOIRE, QUE DES MATÉRIAUX NEUFS, SANS DÉFAUTS, DROITS ET EXEMPTS DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ, ETC.

MEULER TOUTES LES ARÊTES DES PIÈCES COUPÉES.

3.2 DESSINS D'ATELIER

L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER DE LA CHARPENTE MÉTALLIQUE À L'INGÉNIEUR POUR EXAMEN ET COMMENTAIRES, IL DOIT AUSSI SOUMETTRE UNE COPIE POUR INFORMATION À L'ARCHITECTE. PRÉVOIR JUSQU'À DIX (10) JOURS OUVRABLES POUR LA REVUE DES DESSINS D'ATELIER.

LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (OIQ).

LES DESSINS D'ATELIER NE SONT PAS PRÉVUS POUR DEMANDER DES QUESTIONS, DES MODIFICATIONS OU DES ÉQUIVALENCES.

LES QUESTIONS RELATIVES À UNE INFORMATION MANQUANTE OU À UNE CLARIFICATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INFORMATION FORMELLE ÉCRITE ET NUMÉROTÉE.

3.3 GALVANISATION

TOUT L'ACIER DE CHARPENTE EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES ET/OU INDIQUÉ AUX PLANS DOIT ÊTRE GALVANISÉ À CHAUD CONFORMÉMENT À LA DERNIÈRE ÉDITION DE LA NORME ASTM A123, INCLUANT TOUTS LES LITEAUX STRUCTURAUX DE MAÇONNERIE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. L'ÉPAISSEUR MINIMALE DE LA GALVANISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DES TABLEAUX 1 ET 2 DE LA DERNIÈRE ÉDITION DE LA NORME ASTM A123. DE FAÇON GÉNÉRALE ET À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DANS CETTE NORME, L'ÉPAISSEUR EST DE 700 GRAMMES PAR MÈTRE CARRÉ. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉTAILLER LES SECTEURS OÙ DE L'ACIER GALVANISÉ EST PRÉSENT ET DE LA METTRE EN FABRICATION SUFFISAMMENT EN AVANCE AFIN DE PALIER AUX RETARDS POSSIBLES ET FRÉQUENTS REQUIS PAR CETTE ÉTAPE DE FABRICATION.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, AUCUNE SOUDURE, AUCUNE DÉCOUPE NI AUCUN TROU NE SONT PERMIS APRÈS LA GALVANISATION.

POUR LES RETOUCHES SUR L'ACIER GALVANISÉ LORSQUE REQUISES, UTILISER UNE PEINTURE RICHE EN ZINC CONFORME À LA NORME ASTM A780 ET RECONNU PAR LES LABORATOIRES UNDERWRITERS SOUS LE PROGRAMME DES COMPOSANTS (TEL QUE LE REVÊTEMENT " ZRC GALVILITE REPAIR GALVANIZING COMPOUND "). LE FILM SEC DE L'ENDUIT DOIT CONTENIR 95 % DE ZINC MÉTALLIQUE. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE LA FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION. LE PRODUIT DOIT ÊTRE APPLIQUÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER ET LA PIÈCE À RÉPARER DOIT ÊTRE PRÉPARÉE ADEQUATEMENT.

No.	Date	Description	Par
0	2025-01-24	Pour appel d'offres	M.H.A.

ARCHITECTURE :



ANA ARCHITECTURE INC.
9001, boul. de l'acadie, bureau 903,
Montréal, Québec, Canada H4N 3H5

INGÉNIEUR :



Partenaire de génie
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal, QC H3C 2J6
Téléphone : 514 337-2462
Télécopieur : 514 281-1622
www.cima.ca

CLIENT :

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec
1100 Boulevard Côte-Vertu Ouest,
Saint-Laurent, Qc. H4L 1Y4

PROJET :

REEMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
ÉCOLE DES COQUELICOTS
7301, Rue Churchill, Verdun, Qc H4H 2L1

No. APPEL D'OFFRE: 24-200

No. PROJET: 141-179086

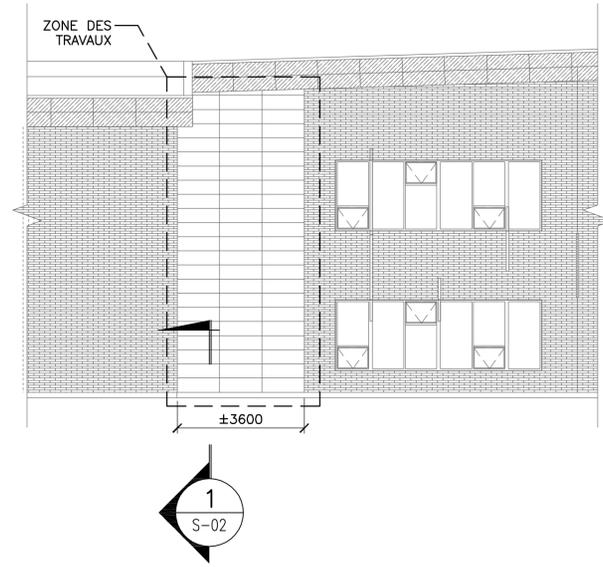
TITRE DU DESSIN :

NOTES GÉNÉRALES

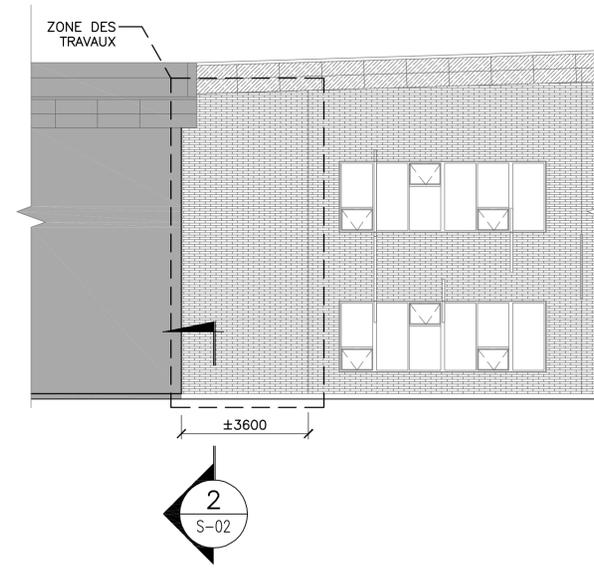
DISCIPLINE :

STRUCTURE

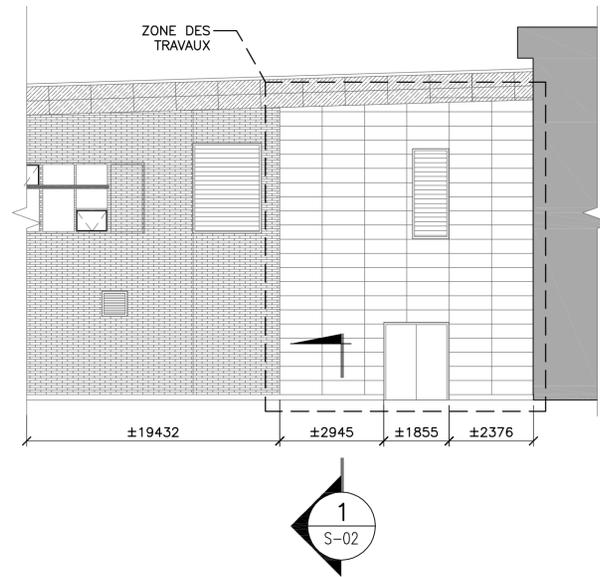
DESSINÉ PAR: A. Provencher	ÉCHELLE: Aucune
CONÇU PAR: M.H. Asselin Ing.	DATE: 2025-01-24
VÉRIFIÉ PAR: M.H. Asselin Ing.	VÉRIFIÉ PAR: ----
PROJET No: Z0021066	DESSIN No: S-00
FEUILLE No: 1 DE 3	



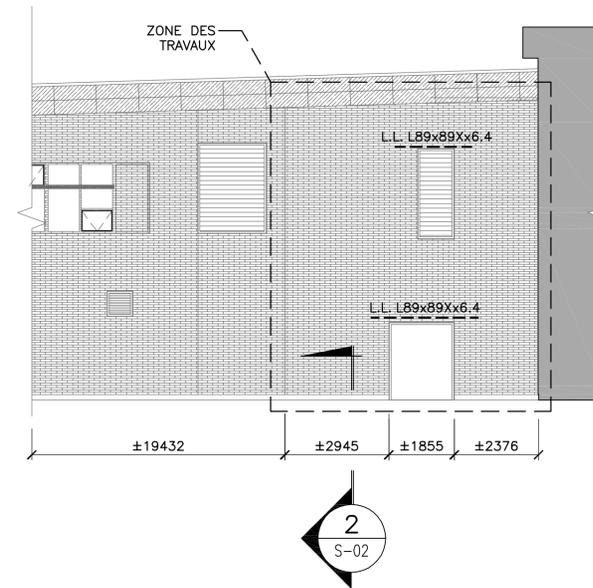
1 ÉLÉVATION ARRIÈRE
— EXISTANT ÉCH: 1:100



2 ÉLÉVATION ARRIÈRE
— CONSTRUCTION ÉCH: 1:100

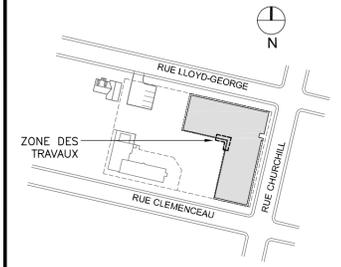


3 ÉLÉVATION RUE CLÉMENCEAU
— EXISTANT ÉCH: 1:100



4 ÉLÉVATION RUE CLÉMENCEAU
— CONSTRUCTION ÉCH: 1:100

- NOTES :
- PRÉVOIR UN APPUI DE 200mm À CHAQUE EXTRÉMITÉ DES LINTEAUX LIBRES (L.L.).
 - LES LINTEAUX DOIVENT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD.



PLAN CLÉ



No.	Date	Description	Par
0	2025-01-24	Pour appel d'offres	M.H.A.

ANA
Architecture
ANA ARCHITECTURE INC.
9001, boul. de l'acadie, bureau 903,
Montréal, Québec, Canada H4N 3H5

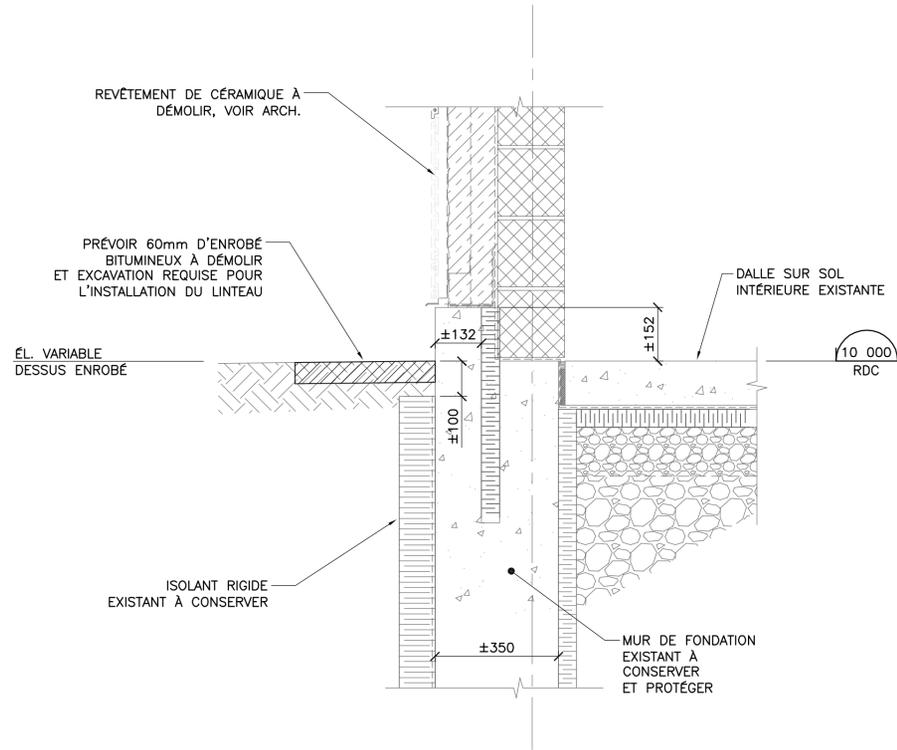
CIMA+
Partenaire de génie
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal, QC, H3C 3J6
Téléphone : 514 337-2462
Télécopieur : 514 281-1632
www.cima.ca

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec
1100 Boulevard Côte-Vertu Ouest,
Saint-Laurent, Qc. H4L 1Y4

PROJET:
REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
ÉCOLE DES COQUELICOTS
7301, Rue Churchill, Verdun, Qc H4H 2L1
No. APPEL D'OFFRE: 24-200 No. PROJET: 141-179096

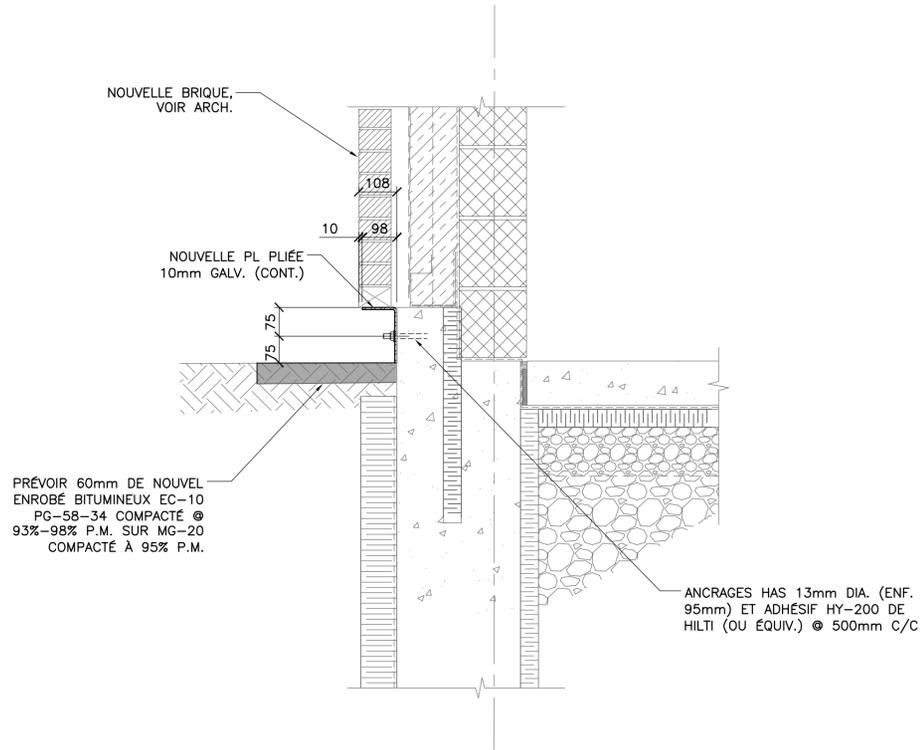
TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATIONS

DESCRIPTION:	
DESIGNÉ PAR: A. Provencher	ÉCHELLE: Aucune
CONÇU PAR: M.H. Asselin Ing.	DATE: 2025-01-24
VÉRIFIÉ PAR: M.H. Asselin Ing.	VÉRIFIÉ PAR: ----
PROJET No: Z0021066	DESSIN No: S-01
FEUILLE No: 2 DE 3	



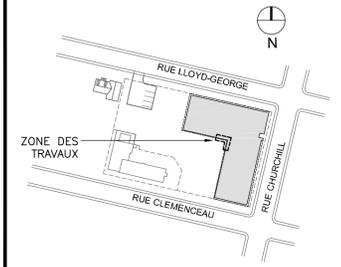
EXISTANT

COUPE 1
S-01
ÉCH: 1:10



CONSTRUCTION

COUPE 2
S-01
ÉCH: 1:10



PLAN CLÉ



No.	Date	Description	Par
0	2025-01-24	Pour appel d'offres	M.H.A.

ARCHITECTURE:

ANA
Architecture
ANA ARCHITECTURE INC.
9001, boul. de l'acadie, bureau 903,
Montréal, Québec, Canada H4N 3H5

INGÉNIEUR:

CIM+
Partenaire de génie
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal QC, H5C 2A6
Téléphone : 514 337-2462
Télécopie : 514 281-1632
www.cim.ca

CLIENT:

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec
1100 Boulevard Côte-Vertu Ouest,
Saint-Laurent, Qc. H4L 1Y4

PROJET:

REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
ÉCOLE DES COQUELICOTS
7301, Rue Churchill, Verdun, Qc H4H 2L1
No. APPEL D'OFFRE: 24-200 No. PROJET: 141-179086

TITRE DU DESSIN:

COUPES

DISCIPLINE: STRUCTURE

DESINÉ PAR: A. Provencher	ÉCHELLE: Aucune
CONÇU PAR: M.H. Asselin Ing.	DATE: 2025-01-24
VÉRIFIÉ PAR: M.H. Asselin Ing.	VÉRIFIÉ PAR: ----
PROJET No: Z0021066	DESSIN No: S-02
FEUILLE No: 3 DE 3	